

SI L'AUTOGESTION ETAIT UN FASCISME RAMPANT?

(suite du n°47 et du n°48)

Quand on s'aperçoit que la sauce est pimentée par: «Dans l'entreprise autogérée, la possibilité d'accroître les rémunérations reste un stimulant important» (62); et qu'on y ajoute: «...l'introduction d'une politique des revenus au niveau micro-économique, c'est-à-dire au niveau de l'entreprise, à l'endroit même où la formation des revenus est plus facilement cernable» (63).

Quand on nous propose, pour cette société socialiste autogérée, les structures suivantes:

- «*la planification démocratique suppose une politique au service des besoins prioritaires déterminés démocratiquement par la représentation nationale, fixant donc les objectifs de consommation, de production et d'investissement*» (64);

- «*Un choix aussi décisif que le Plan ne saurait être l'oeuvre que d'un parlement démocratiquement élus. C'est à lui qu'il revient, sur proposition du gouvernement, de définir - en choisissant un modèle de développement économique - les orientations fondamentales du Plan, d'adopter celui-ci, puis d'en tirer les conséquences législatives, aussi bien dans les domaines budgétaire et fiscal qu'en matière de crédit ou de statut juridique des firmes. Ce contrôle du pouvoir politique sur le développement planifié de l'économie ne peut être efficace que si l'action du parlement et celle du gouvernement sont synchronisées avec l'établissement et l'exécution du Plan, ce qui suppose l'unité de gouvernement pendant la durée de la législature, le but à atteindre étant exprimé par la formule: une législature, un Plan, un gouvernement*» (65).

Quand dans cette structure d'Etat gouvernementaliste, comme écrivait Bancal, on nous précise que: «*Si l'autogestion est réellement mise en oeuvre, c'est-à-dire si les travailleurs ont le pouvoir, on voit mal comment ils pourraient s'opposer fondamentalement à eux-mêmes*» (66), reprenant ainsi l'argument favori des staliniens pour interdire le droit de grève quand ils sont au pouvoir.

Quand on a ainsi reconstitué le puzzle à partir de ses pièces éparses, d'une part on sait enfin que la société socialiste autogérée proposée par la CFDT diffère peu de celle de Chevènement et que dans les deux cas les travailleurs auront tout juste l'illusion du droit d'autogérer leur exploitation par une nouvelle classe dirigeante, d'autre part on dicerne mieux de quelle idéologie est issu le système de références que Bancal a utilisé pour analyser l'oeuvre de Proudhon.

En effet les anges radieux du bureau confédéral CFDT ne peuvent se passer d'annoncer innocemment toute la couleur au détour d'un alinéa: «*...L'autogestion dans l'entreprise n'a de sens que si l'ensemble de la société est autogérée. L'autogestion, c'est un mode d'exercice du pouvoir dans l'entreprise, mais aussi dans le quartier ou dans la commune, dans une Maison de la Culture comme dans une association sportive*» (67).

Extraite de son contexte une telle phrase pourrait à la rigueur recueillir l'assentiment des anarchistes (à condition de remplacer ce «*mode d'exercice du pouvoir*»), mais le contexte particulièrement étatiste vient d'être décrit et d'autres auteurs de la mouvance CFDT aident à mieux comprendre ce que signifient conjointement la phrase et le contexte.

Échange et Projets est un club composé de «*syndicalistes ouvriers et paysans, chefs d'entreprise, fonctionnaires, enseignants et travailleurs sociaux, membres des professions libérales*» (68) présidé par Jacques Delors qui fut militant de la CFTC-CFDT - qu'il a représentée un temps au conseil économique et social - avant d'appartenir au cabinet de Chaban-Delmas alors premier ministre, puis au parti socialiste (69). Jacques

(62) Ibid., 55. (63) Ibid. 90 (64) Ibid., 86. (65) Ibid., 87. (66) Ibid., 52. (67) Ibid., 37.

(68) *ECHANGE & PROJETS, La démocratie à la portée de la main.* Albin Michel, Paris 1977,2.

(69) Jacques DELORS, *Changer.* Stock. Paris 1975.

Delors fut aussi militant de *Vie Nouvelle*, organisation née en 1947 du scoutisme routier catholique qui prit la suite des *Amitiés scoutées* fondées en 1942 (?!): «*La guerre et ses suites leur avaient fait découvrir l'existence de l'idéologie et du politique. Ils désiraient donner à leur mouvement un ample destin et leur volonté se concrétisa dans la création de la "Vie Nouvelle", mots qui désignaient à la fois l'idéal de conversion évangélique et la recherche d'une vie autre, une vie communautaire*» (70). Les clubs *Citoyens 60*, dont Jacques Delors fut un animateur, étaient des appendices de *Vie Nouvelle*. *Echange et Projet* a publié une étude qu'il faut prendre très au sérieux, sous le titre *La démocratie à la portée de la main*, dans laquelle certaines critiques de l'Etat seraient bien près de nous satisfaire... à condition de les extraire de leur contexte. En effet, dans la préface, Pierre Viansson-Ponté explique sans complexe que le but de l'autogestion est de décharger l'Etat de tâches qui l'encombrent, cet Etat auquel il «*revient d'abord de gérer une part considérable et sans cesse croissante du bien commun*» (71).

Dans le corps de l'ouvrage l'auteur collectif, après s'être demandé si «*la disparition progressive des relations avec un absolu, quel qu'il soit, ne nuit (...) pas à l'exercice d'une vraie liberté au profit de quelque chose de vide*» (72), envisagent que cette autogestion hors de l'entreprise, cette autogestion de la vie quotidienne pourrait être «*une sorte de gestion collective de chacun par tous et de tous par chacun*» (73). Ce qui signifie clairement que leur société socialiste autogérée sera d'essence totalitaire, un «*joli*» goulag chrétien! Et dans la post-face Jacques Delors renchérit en ramenant l'autogestion à ce qu'elle est vraiment, au «*vieux principe de subsidiarité cher à la doctrine sociale de l'Église...*» (74) et rejoint complètement Bancal dans sa récupération déiste de Proudhon en ajoutant dans un amalgame d'une belle envolée «*...comme aux écoles françaises du socialisme*». Décidément tout se tient, la mécanique continue de se mettre progressivement en place.

Qu'ils prennent donc garde ceux qui refusent de constater que «*la CFDT est née en tant que CFDT, de l'appartenance religieuse de certains employés du commerce et de l'industrie parisiens, réunis, selon l'expression d'André Philip, dans un effort systématique de réalisation d'une doctrine sociale*» (75) et que ses choix politiques sont déterminés par «*la recherche d'une organisation de la société permettant l'avènement - d'une conception de l'homme issue du christianisme*» (76).

On comprend alors mieux pourquoi le révérend père jésuite Jean Moussé s'intéresse tant à l'autogestion - dont il fixe les limites. «*Dans la mesure où l'autogestion implique la reconnaissance mutuelle des agents de l'économie, elle ne saurait en exclure aucune catégorie et même pas les hommes qui, actuellement, détiennent le pouvoir dans l'entreprise. Ils ont eux aussi beaucoup à faire pour promouvoir la liberté*» (77) (et ils le montrent tous les jours!) - dans une étude bien charpentée où abondent les références à Edmond Maire, Didier Motchane, Daniel Chauvey, Pie XI, Daniel Mothé, Pierre Rosanvallon, Jacques Delors, Jacques Julliard, Gilles Martinet, Michel Crozier, François Ceyrac, E.F. Schumacher, Pierre Sudreau, Jean XXIII, etc..., soit une belle brochette de fieffés anarchistes.

Il est donc bien normal que Détraz n'attribue pas la paternité de l'autogestion à Proudhon, mais à Fourier dont il choisit une citation adéquate: «*Le ciel veut que nous nous aidions de bras et de génie, qu'aux efforts de travail nous ajoutions les efforts d'invention pour découvrir notre destinée sociétaire*» (78).

Quoi qu'on fasse, quel que soit le brin sur lequel on tire pour essayer de dévider l'écheveau autogestionnaire on finit toujours par voir apparaître la doctrine sociale de l'Église. Il serait temps de cesser définitivement de croire que c'est par hasard.

Cette doctrine sociale a été réaffirmée et actualisée par le concile Vatican II:

- «*L'activité économique, conduite selon ses méthodes et ses lois propres, doit s'exercer dans les limites de l'ordre moral, afin de répondre au dessein de Dieu sur l'homme*» (79);

(70) *A gauche ces chrétiens...* AUTREMENT, n°8, février 1977, 208.

(71) Pierre VIANSSON-PONTE. *Préface, ECHANGE & PROJETS*, 11-19. (72) *Ibid.*, 193. (73) *Ibid.*, 199.

(74) Jacques DELORS, *Postface, ECHANGE & PROJETS*. op. cit., 220.

(75) Jean-Pierre OPPENHEIM, *La CFDT et la planification*, Théma-éditions, Paris 1973, 17-18. (76) *Ibid.*, 19-20.

(77) Jean MOUSSE, *Enjeux de l'autogestion, ÉTUDES*, février 1979, 215-216.

(78) DETRAZ & al., op. cit., 70.

(79) VATICAN II, *Gaudium et Spes*. Ed. Spes, Paris, 1966, §64, 254. (80) *Ibid.*, §65-1, 255.

- «Il faut (...) que les initiatives spontanées des individus et de leur libres associations soient coordonnées avec l'action des pouvoirs publics, et qu'elles soient ajustées et harmonisées entre elle» (80) (on retrouve ici le principe de subsidiarité et le cadre - étatique - dans lequel il doit s'exercer);

- «Par son travail l'homme assure habituellement sa subsistance et celle de sa famille, s'associe à ses frères et leur rend service, peut pratiquer une vraie charité et coopérer à l'achèvement de la création divine» (81) (c'est certainement ce à quoi s'efforce le patronat chrétien);

- «Compte tenu des fonctions et de la productivité de chacun, de la situation de l'entreprise et du bien commun, la rémunération du travail doit assurer à l'homme des ressources qui lui permettent (...) une vie digne...» (81);

- «Dans les entreprises économiques, ce sont des personnes qui sont associées entre elles: c'est-à-dire des êtres libres et autonomes créés à l'image de Dieu. Aussi, en prenant en considération les fonctions des uns et des autres, propriétaires; employeurs, cadres, ouvriers, et en sauvegardant la nécessaire unité de direction, il faut promouvoir, selon des modalités à déterminer au mieux, la participation active de tous à la gestion des entreprises. Et, comme bien souvent, ce n'est déjà plus au niveau de l'entreprise, mais à des instances supérieures, que se prennent les décisions économiques et sociales dont dépend l'avenir des travailleurs et de leurs enfants, ceux-ci doivent également participer à ces décisions, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants librement choisis» (82);

- «L'Etat a (...) compétence pour empêcher qu'on abuse de la propriété privée contrairement au bien commun» (83);

- «Les chrétiens actifs dans le développement économique-social et dans la lutte pour le progrès de la justice et de la charité doivent être persuadés qu'ils peuvent ainsi beaucoup pour la prospérité de l'humanité et la paix du monde. Dans ces diverses activités, qu'ils brillent par leur exemple individuel et collectif. Tout en s'assurant la compétence et l'expérience, absolument indispensables, qu'ils maintiennent, au milieu des activités terrestres, une juste hiérarchie des valeurs, fidèles au Christ et à son Évangile...» (84).

Il n'y a rien de bien nouveau dans ces déclarations, une des principales caractéristiques de l'Église étant la continuité. Les variations apparentes ne sont que des adaptations aux évolutions s'appuyant sur un dogme: «L'ordre propre aux communautés humaines est d'essence morale... Cet ordre moral - universel, absolu et immuable dans ses principes - a son fondement objectif dans le vrai Dieu transcendant et personnel. Vérité première et Souverain Bien...» (85).

La continuité s'organise autour de la célébration. *Quadragesimo Anno* de Pie XI célèbre en 1931 le quarantième anniversaire de *Rerum Novarum* de Léon XIII. Un radio-message de Pie XII en 1941 rappellera les deux textes précédents à la mémoire des fidèles et surtout de l'appareil ecclésiastique. En 1961 Jean XXIII célébrera le soixante-dixième anniversaire de *Rerum Novarum* par *Mater et Magistra* où les apports de Pie XI et Pie XII seront cités (nous verrons ci-dessous que certains de ses apports sont mis momentanément en réserve: un pape ne condamne jamais les propos émis par un de ses prédécesseurs infaillibles, il fait semblant de les oublier).

Jean XXIII profitera de l'occasion pour reprendre intégralement le passage de Pie XI relatif au principe de subsidiarité: «De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont à même de remplir eux-mêmes» (86). Jacques Delors n'a vraiment pas tort d'identifier ce principe là à l'autogestion.

Mais discerner un lien relativement solide entre la doctrine sociale de l'Église et celle du fascisme pourrait passer pour une extrapolation hâtive, polémique et fautive... si ce n'était l'Église elle-même qui avait reconnu l'existence de ce lien. Elle n'a pu la reconnaître que si elle va de soi: en effet les deux plus importants points de convergence sont le corporatisme et la «solution» de la lutte des classes par la «coopération» entre elles arbitrée par l'État. L'Église a toujours eu la nostalgie des corporations. «Le siècle dernier a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection» (87). Parmi l'équipe dont

(81) Ibid., §66-2, 262. (82) Ibid., §68-1, 265-266. (83) Ibid., §70-4, 277. (84) Ibid., §72-1, 281-282.

(85) JEAN XXIII, *Encyclique Pacem in Terris*, Ed. Spes, Paris 1963, §37-38, 51.

(86) JEAN XXIII, *Encyclique Mater et magistra*, in *Trois encycliques sociales*, Seuil-Politique, Paris 1967, §58, 57.

(87) LEON XIII. op. cit., 143

s'entoura Léon XIII pour élaborer *Rerum Novarum* figuraient les deux porte-drapeau français du corporatisme, Albert de Mun et La Tour du Pin.

Quelles qu'en soient les raisons, les fascistes italiens suivirent des démarches analogues: «*En proclamant les droits de l'homme, en garantissant à tous les citoyens une liberté abstraite, la Révolution Française prétendit rompre tout lien avec le passé, dissoudre toutes les associations sur quoi reposait la Société d'alors. Elle ne se rendait pas compte que la liberté qu'elle proclamait si haut n'était qu'un concept purement nominal, qu'un mot vide de sens du moment que subsistaient des inégalités - donc des germes de privilèges*» (88).

On a trop tendance aujourd'hui à oublier ce qu'était réellement le fascisme, à identifier systématiquement répression et fascisme. Or, si tous les Etats fascistes sont très répressifs, tous les Etats très répressifs ne sont pas nécessairement fascistes.

Par exemple qualifier de fasciste l'Etat ouest-allemand au temps de la répression des activités de la «*bande à Baader*» était non seulement une sottise, mais surtout une grave erreur d'analyse, une faute politique.

L'idéologie fasciste comporte une composante sociale ancrée - que cela plaise ou non - à gauche et c'est ce qui la rend particulièrement dangereuse. «*Mussolini, lui, avait tiré de l'étude attentive des doctrines du syndicalisme révolutionnaire des conclusions plus proches des réalités économiques et sociales et qu'il estimait en rapports étroits avec l'idéal national. Il comprit qu'il fallait accepter le phénomène syndical comme un trait nécessaire de la société moderne*» (89).

C'est, dans le discours, un amalgame d'une forme de socialisme étatique et de tout ce que peut contenir d'irrationnel (d'haïssable) le nationalisme: «*Il faut que vous sachiez qu'en Italie il y a quelque chose de plus étonnant que l'ordre qui règne partout, et les routes magnifiques et les autostrades et les nouvelles fouilles de Rome... quelque chose qui vaut bien plus que cela et qui a produit cela: une âme nouvelle qui n'est pas un fait transitoire, une mode imposée, une bouffée d'orgueil qui va tomber aux premières déceptions; mais qui est un fait d'une importance capitale dans la vie de toute Nation, puisque c'est la reprise des traditions nationales*» (90).

Marc PREVOTEL.

(88) Bruno BIAGI (sous-secrétaire d'Etat aux Corporations), *L'Etat Corporatif*. Nouvelles Editions Latines, Paris 1935, 8.

(89) Ibid., 13-14.

(90) Guisepppe GERACE & Arturo ASSANTE, *L'Etat*.